

**AVEC**

AIDE AUX VICTIMES  
DE VIOLENCE EN COUPLE

**RAPPORT  
ANNUEL**

**20  
22**

## LE COMITÉ

**Valérie LAEMMEL-JUILLARD**, présidente, avocate, ancien juge

**Sarah PELIZZONE**, trésorière, notaire

**Dominique VON BURG**, secrétaire, journaliste,  
conseiller municipal Carouge

**Dilara BAYRAK**, avocate-stagiaire, députée au Grand Conseil  
genevois (législature 2018-2023)

**Grégoire CARASSO**, PhD-MBA, député au Grand Conseil genevois  
(législature 2018-2023) (dès le 07.02.22)

**Pierre CONNE**, Dr Méd., MSc, député au Grand Conseil genevois  
(législature 2018-2023)

**Franceline DUPENLOUP**, membre fondatrice, ancienne  
responsable égalité DIP

**Lorena HENRY**, avocate (-> 04.10.22)

**Marylène LIEBER**, professeure en études genre, UNIGE

**Michèle SORMANI-NIELSEN**, consultante en changements  
organisationnels et structurels

## PARTICIPENT AU COMITÉ

**Béatrice CORTELLINI**, directrice, psychologue spécialiste  
en psychothérapie FSP

**Nicole RIEDLIN**, représentante de l'équipe, secrétaire-comptable

## L'ADMINISTRATION

**Béatrice CORTELLINI**, directrice, psychologue spécialiste en psycho-  
thérapie FSP, certifiée en aide aux victimes et en psychologie d'urgence  
FSP, diplômée en psychothérapie cognitive et comportementale ASPCo,  
certificat en guidance interactive UNIGE

**Sofia FRANCISCO**, intendante (-> 30.04.22)

**Elise JACQUESON MARONI**, responsable communication et recherche de  
fonds (-> 31.03.22)

**Frédérique KING-INGIGNOLI**, secrétaire (-> 31.01.22)

**Gisèle MARTINEZ ROBA**, secrétaire (dès le 10.01.22)

**Nicole RIEDLIN**, secrétaire-comptable

## L'ÉQUIPE

**Jessica CHAN SUM FAT**, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP,  
thérapeute ASTHEFIS, diplômée en psychologie sociale et en cliniques  
psychothérapeutiques, certifiée en orientation systémique et formations  
en approches humanistes et cognitivo-comportementales

**Zoé FRANCHETTI**, psychologue dipl. FSP

**Anne LANFRANCHI**, éducatrice sociale et praticienne formatrice HES,  
certificat en interventions systémiques CEF/DUPA

**Corinne LEQUINT AKERIB**, éducatrice sociale et praticienne formatrice  
HES, certificat en interventions systémiques CEF/DUPA,  
formée en aide aux victimes de traumatisme CEF/OC

**Morgan MAYER**, psychologue (dès le 16.05.22)

**Julia MIEVILLE**, psychologue

**Karen MONNARD**, psychologue dipl. FSP, diplômée en psychothérapie  
cognitive et comportementale ASPCo

**Gwénaëlle SAILLANT**, travailleuse sociale (dès le 01.08.22)

**Francesca SUARDI**, psychologue, psychothérapeute OFSP, titre fédéral  
**Marie-Caroline TABIN DESCOMBES**, éducatrice sociale HES,  
Diploma of Advanced Studies en intervention systémique dans l'action  
sociale et psychosociale, Certificate of Advanced Studies en approche  
centrée sur la solution

**Béatrice VILLACASTIN**, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP,  
certifiée en aide aux victimes FSP, diplômée en psychothérapie cognitive  
et comportementale ASPCo

# SOMMAIRE

Le mot de la Présidente

2

## SOUTENIR

4

Glossaire

10

## DOSSIER

Le Foyer d'AVVEC, lieu de valorisation des ressources des personnes victimes

15

## SENSIBILISER

28

Bilan et comptes

32

Remerciements

38

Contact

41



# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



## **Après l'année charnière 2021, AVVEC a continué sur sa lancée en 2022 !**

Grâce à un complément très substantiel de la subvention de l'Etat à travers notre Contrat de prestations 2021/2024 et au soutien aussi généreux que fidèle des Communes genevoises ainsi que de nos donateurs privés, nous avons pu garantir les prestations de qualité dont les personnes victimes de violence en couple qui ont fait appel à nous en 2022 ont eu tant besoin.

## **EN EFFET,**

c'est grâce à ces soutiens financiers que nous avons notamment été en mesure de renforcer notre Équipe de psychologues et d'éducatrices avec l'engagement de deux collaboratrices hautement qualifiées.

Quant à notre nouvelle administration, les deux collaboratrices qui en sont les nouvelles chevilles ouvrières sont aujourd'hui rôdées et elles fonctionnent à merveille. Nous avons donc confiance dans le fonctionnement d'AVVEC en 2023!

Sur le terrain, nous avons expérimenté en 2022 un nouveau projet ambitieux de dépistage de la violence en couple, qui va se déployer à plus grande échelle en 2023 et par la suite.

Ce projet a pour but de déceler cette violence dans le couple le plus tôt possible pour freiner, si faire se peut, ce phénomène générateur de grandes souffrances. Il faut en effet une prise en charge précoce de ses victimes à son premier stade psychologique, souvent banalisé par ces victimes elles-mêmes. C'est à travers un auto-test, scientifiquement établi, diffusé sur leur lieu de travail où ces victimes sont en relative sécurité, que nous cherchons à les sensibiliser à leur situation tout en leur offrant notre aide.

La reconnaissance d'AVVEC va à Madame la Conseillère d'Etat Nathalie Fontanet ainsi qu'à son Bureau de l'égalité et de la prévention des violences, de même qu'à plusieurs institutions et entreprises publiques et privées, qui nous ont donné accès sans réserve à leurs fonctionnaires et employés pour cette première expérience.

#### EN OUTRE,

au nom de notre Comité, de nos collaboratrices et de nos différents prestataires externes, j'exprime plus généralement une immense gratitude envers tous nos donateurs institutionnels et privés, sans lesquels nous ne pourrions proposer une aide indispensable aux personnes victimes de violence en couple qui nous sollicitent.

#### ENFIN,

merci à notre Comité de bénévoles, aussi compétents que proactifs, ainsi qu'à notre directrice générale, Béatrice Cortellini, et à toutes ses collaboratrices.

**Valérie Laemmel-Juillard, Présidente**

# NOS BÉNÉFICIAIRES EN 2022



**4'694**

entretiens ont été effectués  
au centre de consultation ou à distance



**115**

parents avec  
leurs enfants  
ont bénéficié de



**1'030**

prestations



# 6'352

appels reçus à notre permanence  
téléphonique de la part de victimes sur  
**7'602** appels au total



## 104

personnes ont bénéficié  
de la permanence  
sans rendez-vous



## 15

 femmes

& **9** enfants  
ont séjourné dans  
notre foyer



## 662

prestations collectives dans nos locaux  
et à l'extérieur

**SOUTENIR**

# SOUTENIR

Après la pandémie, 2022 a été l'année du retour à la normale. Et même plus : le nombre des consultations individuelles (4'694) et de prestations parent-enfant (1'030) n'a jamais été aussi élevé.

Le nombre d'appels téléphoniques reçus à notre permanence a également fortement augmenté : 6'352 émanaient de personnes victimes (contre 4'412 en 2021). Une indication, pour le moins, que les besoins d'aide restent très importants. On notera en outre 803 appels de professionnel.le.s et 164 de familles et de proches.

Les prestations collectives ont passé de 453 à 662. Une augmentation logique, dans la mesure où les effets de la crise sanitaire se sont estompés, puisqu'à part les deux premiers mois de 2022, on a pu se réunir librement. Aux prestations collectives habituelles (groupes de parole, séances d'information, sorties d'été et fêtes) se sont ajoutées à partir d'octobre trois séances consacrées à l'impact de la violence en couple sur les enfants. (voir ci-dessous Travail parent-enfant).



## Consultations à distance et en présentiel

Sur les 4'694 consultations faites par AVVEC, 2'501, soit plus de la moitié, se sont données en distanciel. Après une année et demi de fonctionnement, le Centre de consultations à distance a donc largement apporté la preuve de son utilité. Dans le cadre de cet essai soutenu notamment par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, les motivations pour recourir à ce mode de consultation ont été étudiées de près.



Ainsi la première période analysée (de juillet 2021 à mai 2022) a fourni les données suivantes :

- 30% des personnes ont choisi le mode de consultation à distance uniquement.
- 35% ont choisi le mode de consultation en présentiel uniquement.
- 35% enfin ont choisi le mode mixte (à la fois en présentiel et à distance).

Les principales raisons de préférer les consultations à distance sont d'ordre pratique :

- C'est difficile de venir en raison de mes horaires/de mon lieu de travail.
- J'évite les trajets, les parkings, les bouchons.
- C'est difficile de venir car je dois m'occuper de mes enfants.
- Le Centre de Montchoisy est trop loin de mon domicile.

Quant aux principales raisons indiquées par celles et ceux qui privilégient les consultations en présentiel, elles sont d'un autre ordre :

- Je préfère être face à face.
- Je peux mieux vivre les émotions, sentir la chaleur humaine, les gestes (communication non verbale).
- C'est un moment pour moi, un espace à moi (temporel ou physique).
- Je suis plus concentrée en face à face, sans interférence, sans distraction.

Il apparaît donc que la possibilité de conduire ces consultations à distance représente un vrai plus. La violence en couple isole particulièrement les membres de la famille, complique l'accès à l'aide et à une régularité des consultations. Ces prestations permettent alors de mieux concilier la vie professionnelle, familiale et le soutien spécialisé. Avec ce mode de consultations, il devient possible de proposer des entretiens à un rythme plus rapproché et ainsi de mieux répondre mieux aux besoins des victimes.

Dans la deuxième période analysée (de juillet 2022 à mai 2023), la recherche portera sur les personnes qui entrent dans un processus d'accompagnement. Il s'agira en d'autres termes de savoir s'il y a corrélation entre le mode de consultation choisi et la forme de la violence en couple subie. Y a-t-il en particulier un rapport entre ce choix et la gravité de ces violences ?



## Travail parent-enfant

Commencé il y a plus de 30 ans dans notre foyer d'accueil, proposé également en ambulatoire depuis 20 ans, le travail parent-enfant se poursuit. Notre prise en charge continue à se baser sur le modèle de compréhension de la violence interpersonnelle proposé par l'Organisation mondiale de la Santé en 2002. Selon ce modèle, les violences (en couple en particulier) résultent de l'interaction de quatre facteurs : l'individuel, le relationnel et familial, le communautaire et enfin le sociétal. Nous travaillons aussi notamment avec des notions d'approches systémiques, comme la parentification, les relations intergénérationnelles, la place et le rôle de chaque personne, l'histoire familiale. Les familles ont en effet leur organisation propre : règles de vie, dynamique, mode de communication et manière d'être en équilibre ou de changer.

Pour faire suite à l'information lancée par des dépliants dès l'automne 2021, des groupes de discussion spécifiques ont été initiés en fin d'année 2022. Il s'agit de faire prendre conscience aux parents que les enfants ne sont jamais épargnés, de donner des points de repères ainsi que des pistes de réflexion pour les protéger et les soutenir.

Cette année, le dépliant parent-enfant a été distribué systématiquement aux mères victimes de violence en couple qui viennent en consultation chez AVVEC. Nous souhaitons réaliser une plus grande sensibilisation, ce qui s'est traduit par une hausse des demandes. 115 familles ont consulté AVVEC bénéficiant de 1'030 prestations, contre 84 familles et 820 prestations en 2021.





# GLOSSAIRE

## Consultation individuelle

Chaque personne qui a recours à notre structure bénéficie d'un premier entretien d'orientation afin d'évaluer sa situation et ses besoins. Par la suite, nous lui proposons un suivi de type psychosocial ou thérapeutique.

AVVEC travaille selon des approches en victimologie, systémiques, cognitivo-comportementales.

## Cycle de la violence en couple/conjugale

La violence intervient par crises entrecoupées de périodes plus ou moins calmes. On parle du cycle de la violence.

1. L'escalade.

L'auteur-e instaure un climat de tension (plaintes, accusations, gestes brusques).

2. L'explosion.

L'auteur-e agresse psychologiquement ou physiquement la victime.

3. La justification.

L'auteur-e explique ses actes violents par des facteurs extérieurs (problèmes au travail, le mauvais comportement de sa partenaire...).

4. La lune de miel.

L'auteur-e cesse ses actes violents, cherche à se faire pardonner et promet de changer.

Tôt ou tard le cycle reprend. Et au fil du temps, les phases sont souvent de plus en plus rapprochées et les agressions de plus en plus graves. La période de calme peut aller jusqu'à disparaître.

### Entretien parent-enfant

Notre association a depuis toujours été attentive à l'impact de la violence en couple sur les enfants. En effet, 80 % des victimes qui consultent sont parents. Nous proposons donc aux parents et à leur(s) enfant(s) un espace où ces derniers peuvent exprimer leurs préoccupations et leur anxiété par rapport à la situation de violence.

### Foyer

AVVEC propose un hébergement pour les femmes victimes de violence en couple avec ou sans enfants. Ce lieu confidentiel et sécurisé comporte 5 chambres priva-

tives avec accès aux installations collectives (cuisine, salon, salle de jeux, sanitaires). La durée maximale de séjour est de 6 mois. Diverses prestations hebdomadaires sont incluses comme un entretien psychosocial, un groupe de gestion de la vie commune ou encore un entretien familial.

### Groupes de parole

AVVEC propose à ses bénéficiaires, hébergées ou non, différents groupes de parole. Ces groupes qui réunissent six participantes en moyenne sont encadrés par deux professionnelles. Les femmes peuvent échanger dans la confi-

dentialité et le respect autour de thèmes comme l'affirmation de soi, les ressources de protection ou encore les capacités de reconstruction.

### Groupes informels

Ces groupes permettent aux bénéficiaires de se retrouver lors de fêtes organisées par l'association ou pour des moments de loisirs. Ils s'adressent aux femmes encore suivies au Centre de Montchoisy ainsi qu'aux pensionnaires du foyer et même aux anciennes consultantes (sortie de Noël avec l'équipe, par exemple). Nous proposons également des journées mère-enfant(s) en été.

# GLOSSAIRE



## Permanence sans rendez-vous

Chaque semaine, le mardi entre 16h et 18h, nous proposons une plage d'accueil aux personnes qui souhaitent établir un premier contact ou poser une question précise. Ces visiteurs sont ensuite orientés selon leurs besoins vers notre consultation ou un autre service adapté.

## Permanence téléphonique

C'est le pilier central de notre pôle accueil. Ce moyen de contact est très majoritairement utilisé par les personnes victimes de violence en couple, mais aussi par leurs familles et leurs proches. Nos professionnelles analysent la demande, aident la personne à définir sa priorité et si besoin l'orientent sur le réseau.

## Pôle accueil

Notre pôle accueil est diversifié afin de faciliter l'accès au soutien. Il consiste en une permanence téléphonique, une permanence sans rendez-vous et une séance d'information.

## Séance d'information

Nous proposons chaque jeudi une séance d'une heure destinée à un public varié : personnes directement concernées, proches, professionnels et auteur-e-s. Cette présentation, élaborée en collaboration avec le Centre LAVI Genève, transmet des informations concernant la violence en couple, les lois et l'accès au réseau.

### Violence en couple/conjugale

«Tout autant que des actes d'agression physique, comme des coups de poing ou de pied, la violence infligée par le-la partenaire comprend les rapports sexuels imposés, des formes de harcèlement psychologique comme intimidation ainsi que des comportements de contrainte comme isoler la personne de sa famille ou lui restreindre l'accès à l'information» (définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, 2002). Au niveau genevois, la violence en couple est définie dans la loi cantonale sur les violences domestiques dans un article consacré aux différents types de ces violences : par « violences domestiques », la loi

F 130, article 2, désigne « une situation dans laquelle une personne exerce des violences physiques, psychiques, sexuelles ou économiques sur une autre personne avec laquelle elle est liée par un rapport familial, conjugal, de partenariat ou d'union libre, existant ou rompu ».

### Violence économique

La violence économique, c'est interdire ou obliger le-la partenaire à travailler, s'approprier son salaire ou son argent, le-le priver du pouvoir de décision concernant les ressources financières communes.

### Violence physique

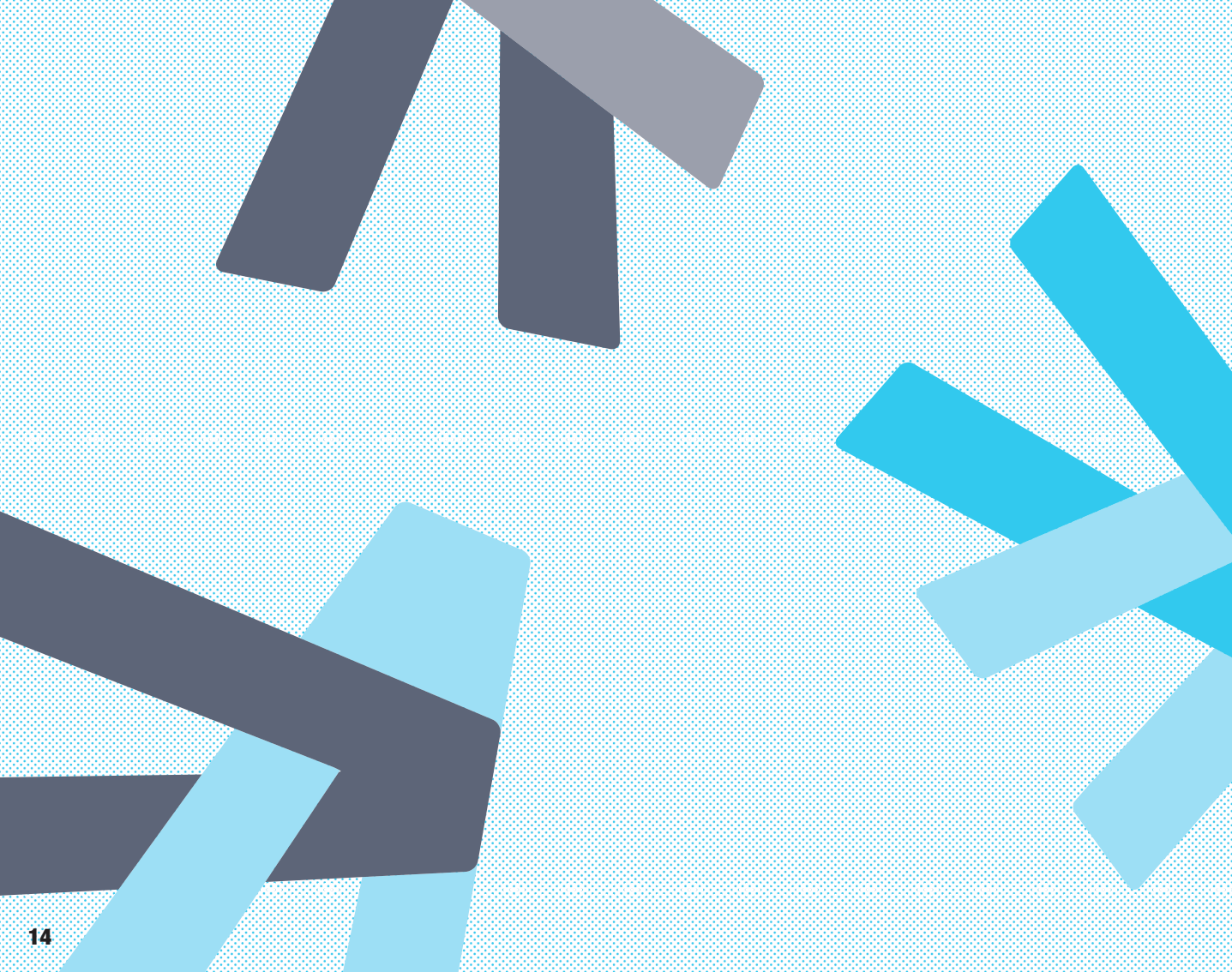
La violence physique, c'est pousser brutalement, gifler, donner des coups de poing et de pied, mordre et brûler.

### Violence psychologique

La violence psychologique, c'est insulter, humilier, menacer, détruire les affaires de la / du partenaire, le-le priver du droit d'aller et venir librement et/ou de rencontrer les personnes de son choix, harceler.

### Violence sexuelle

La violence sexuelle, c'est contraindre le-la partenaire à subir, à accomplir ou à être confronté(e) à des actes ou à des contacts sexuels sans son libre consentement.







# **DOSSIER**

**LE FOYER D'AVEC,  
LIEU DE VALORISATION  
DES RESSOURCES  
DES PERSONNES VICTIMES**

La violence en couple, dont les femmes sont les premières victimes, a toujours existé. Mais à la suite notamment du vaste mouvement social « Me Too », elle est sortie de l'ombre et est moins taboue.

Conséquence de cette notoriété parmi d'autres, les places dans des foyers d'accueil et des structures collectives (appartements relais) pour femmes victimes avec ou sans enfant se sont multipliés, à Genève comme ailleurs.

C'est l'occasion de rappeler que le premier foyer à Genève remonte à 45 ans, et qu'il fut créé par l'association « Solidarité Femmes », devenue « AVVEC ». Aujourd'hui encore, ce foyer reste unique par l'objectif qu'il poursuit. En effet, au-delà de la question sécuritaire (l'adresse du foyer d'AVVEC reste confidentielle), il se concentre exclusivement sur la prise en charge de femmes victimes de violence en couple et de leurs enfants et se veut un lieu de valorisation de leurs ressources.

L'entrée dans le foyer est consécutive à un entretien d'admission, au cours duquel on cherche notamment à définir un objectif se rapportant à la violence conjugale et atteignable dans les six mois (durée maximale de l'hébergement). Quelques exemples : bénéficier d'un lieu protégé pour permettre une décision libre quant à une séparation du conjoint ou

**Béatrice Cortellini**

psychologue, spécialiste en psychothérapie FSP

**Zoé Franchetti**

psychologue FSP

**Anne Lanfranchi**

éducatrice sociale et praticienne formatrice HES

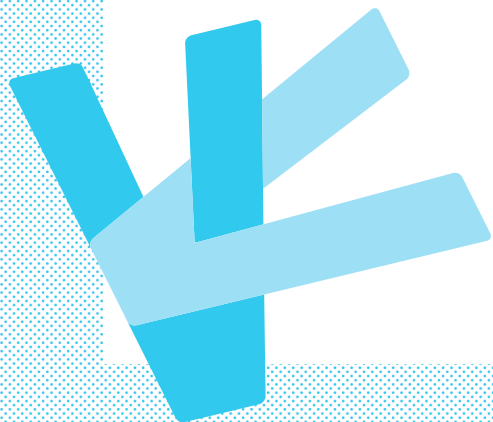
**Béatrice Villacastin**

psychologue, spécialiste en psychothérapie FSP

**Dominique Von Burg**

journaliste et membre du Comité d'AVVEC

la poursuite d'une vie commune ; expérimenter une relation mère-enfant hors du regard dévalorisant du conjoint ; préparer les examens finaux d'une formation à l'abri des violences physiques ou psychologiques ; mieux comprendre la dynamique du couple sans pression, notamment en différenciant les actes qui appartiennent à la victime de ceux qui incombent à son conjoint.



### Une occasion de se reconstruire...

Bien évidemment, les femmes hébergées bénéficient d'une prise en charge individuelle analogue à celle qui est offerte par les collaboratrices d'AVVEC en ambulatoire. De plus, ce suivi à un rythme hebdomadaire peut se faire avec les mêmes référentes – toutes des professionnelles formées en victimologie – avant, pendant et après l'hébergement. Une continuité aussi unique que précieuse. L'hébergement est donc conçu comme une étape sur le chemin de la libération de la violence, comme une occasion pour ces femmes victimes de se reconstruire – quelle que soit la forme que prendra leur vie familiale après l'hébergement (reprise de la vie commune, entrée dans une autre structure communautaire – hôtel ou foyer – ou encore attribution d'un nouveau domicile ou de celui du couple).

Dans ce lieu, les principes qui guident les interventions s'appuient sur les notions développées dans le cadre de l'entretien motivationnel dans les années 1980 par les psychologues Miller et Rollnick (2006). Dans cette approche, on présume que tout individu fait l'expérience de conflits motivationnels et qu'il est

capable d'en reconnaître l'existence si on lui permet d'examiner son comportement dans un contexte de soutien et d'absence de jugement. Il s'agit donc d'instaurer le climat d'acceptation dont la personne a besoin pour faire face à ses problèmes et à la réalisation des objectifs définis lors de l'entretien d'admission.

Notre travail vise à contribuer au retour à une capacité de choix. Dès le départ, la personne est active dans sa demande de changement. Une démarche qui contraste parfois fortement avec le sentiment « d'impuissance apprise » (Walker, 1979). Au domicile en effet, la femme fait le constat que ses actes ou ses paroles ne changent rien à la situation du couple. La capacité de choisir est dès lors perçue comme une reprise de contrôle et de maîtrise des événements ; cela permet de sortir, ne serait-ce que momentanément, de l'état d' « objet subissant » pour revenir à l'état de « sujet agissant ».

Les entretiens visent en outre à renforcer, à consolider, la foi de la personne victime en l'efficacité de ses actions pour modifier une situation. Ce regain de confiance est crucial dans la voie vers un changement, alors qu'au contraire, les disqualifications et dénigrements réitérés, les actes violents répétés et imprévisibles, constituaient dans la vie commune, un obstacle de taille à la restauration du sentiment d'efficacité. Durant notre suivi, toute nouvelle expérience en ce sens est analysée et encouragée car elle permet de remettre en question la perception des compétences propres et d'augmenter le sentiment d'efficacité personnelle.



### ... et de reconstruire les liens parents-enfants

La violence en couple rend chaotique la vie familiale, et le séjour en foyer peut être vécu à la fois comme un soulagement et comme une source d'inquiétude. Ce changement impacte forcément la vie de l'enfant ainsi que la nature de ses relations avec ses parents, leur lien est mis à mal. Soulagement parce qu'il est avec sa mère, que les crises s'estompent momentanément, qu'il la sait entourée d'adultes. Inquiétude parce qu'il ne sait pas ce que devient son père, ni quand il va le revoir. Son quotidien est bouleversé et il doit gérer des émotions intenses, telles que tristesse, peur, colère, honte ou culpabilité.

Dans les familles qui vivent de la violence en couple, on constate souvent une distorsion des rôles respectifs des parents et des enfants. Ces derniers sont alors amenés à devoir porter des responsabilités trop lourdes pour eux. Ils deviennent en quelque sorte parents de leurs parents. Cette « parentification » enlève à l'enfant la part d'insouciance dont il a besoin pour son développement. Aider les enfants à reprendre leur place d'enfant, mieux définir les responsabilités

incombant à chaque génération, tels sont les premiers objectifs des entretiens spécialisés avec les mères et leurs enfants tout au long de leur séjour dans le foyer.

Mais il importe aussi de travailler sur les facteurs de protection de l'enfant, soit rompre son isolement en favorisant des lieux sûrs et stables, verbaliser les émotions, valoriser les ressources propres à l'enfant, renforcer son estime de soi. Il s'agit encore de permettre à la mère d'être à l'écoute des questionnements de l'enfant, de prendre en compte ses doutes et son stress, et d'y apporter ses propres réponses, afin de mieux anticiper les suites de l'hébergement.

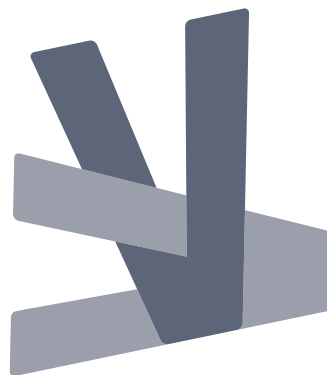
A noter enfin que le foyer fut le lieu où, il y a plus de 30 ans, notre association a pris conscience de l'impact de la violence conjugale sur les enfants. C'est donc à partir de ce moment-là que les professionnelles développèrent une prise en charge spécifique mère-enfant, puis parent-enfant. Un apport pionnier de l'association, puisque de telles prestations ne furent expérimentées, à la même époque, qu'au Québec.

## Gérer la vie en commun

Le séjour au foyer est par ailleurs propice au renforcement de l'autonomie des femmes victimes et à l'apprentissage de la gestion d'une vie en commun. Chaque résidente est responsable d'organiser son quotidien, d'assurer sa sécurité et celle de ses enfants, tout en respectant les savoirs, les rituels, les traditions des autres. Mais en même temps, elle participe à la bonne marche du foyer – notamment lors d'une séance hebdomadaire de gestion de la vie commune.

Ce groupe de gestion hebdomadaire du foyer permet de régler les relations et la cohabitation entre les femmes hébergées, tout en ayant comme objectif sous-jacent une réflexion sur l'autonomie relationnelle de chacune, et si possible son augmentation. L'autonomie relationnelle (Oshana, 2006) est décrite comme étant la disponibilité d'options diversifiées et la liberté de les saisir (Nolet et al., 2019). Ainsi, lors des réunions de groupe, autour de la table, émergent des opinions différentes concernant par exemple la gestion du quotidien, les besoins personnels, les choix de vie, les ressources internes ou externes. Ces avis peuvent être complémentaires

ou contradictoires, mais tous sont légitimes et doivent pouvoir coexister. Alors que la violence vécue en couple enferme la personne victime dans les critiques, les dénigrements et l'annulation de points de vue différents, l'expérimentation qui est ici proposée vise au contraire à trouver et à respecter une pensée libre et indépendante.



## Le post-hébergement, période sensible

Le post-hébergement est une période sensible. Elle implique de nouveaux changements, qui peuvent réactiver certaines angoisses. Comme il convient de le rappeler, un nombre important des femmes hébergées présentent des signes d'un état post-traumatique. Ainsi un départ impliquant un nouveau lieu de vie, un changement dans les actions visant à se protéger ou une modification des soutiens, peut provoquer momentanément un bouleversement pour la victime. Une prise en charge spécifique est dès lors nécessaire, ne serait-ce que pour adapter la sécurité, et au besoin redéfinir les équilibres trouvés pendant l'hébergement. Un accompagnement que les professionnelles d'AVVEC sont en mesure d'apporter, parfois avec des structures du réseau.

Dans la plupart des cas, les femmes qui quittent le foyer souhaitent bénéficier de cette prise en charge d'entretiens post-hébergement ambulatoires. Les objectifs définis ici tiennent compte des préoccupations ainsi que des forces individuelles dans cette nouvelle étape de reconstruction.

AVVEC cherche à proposer les interventions les plus aidantes pour les personnes ayant eu une expérience en foyer d'hébergement.

Diverses études dont celles de Warshaw et al. (2013) ainsi que de Crespo et Arinero (2010) indiquent que les femmes continueront par la suite à avoir besoin d'informations et de connaissances sur la dynamique de couple, la problématique de la violence conjugale, les effets traumatiques et leur prise en charge. Les personnes victimes auront également besoin d'aborder leur sécurité actuelle et à venir. Enfin il sera aussi primordial de poursuivre le développement des ressources individuelles comme des habiletés de restructuration cognitive ou de gestion émotionnelle et des ressources sociales ou culturelles.

Une prise en charge qui, en moyenne, ne totalisera pas moins de quinze entretiens. A noter par ailleurs que l'accompagnement entre la mère et ses enfants pourra aussi se poursuivre après l'hébergement.

## Quelques chiffres et une question

Chaque année, le foyer accueille une douzaine de femmes avec ou sans enfants, pour une durée maximale de six mois. En 2022, 15 femmes et 9 enfants y ont séjourné.

La durée moyenne d'hébergement, pour les 43 femmes hébergées entre 2018 et 2022, était de 143 jours, soit 4 mois et 21 jours. Le médian se trouve à 168 jours, soit à 5 mois et 18 jours, c'est-à-dire que 50 % des femmes hébergées sont restées au foyer plus de 5 mois et demi, donc quasiment les 6 mois. Dans la période 2009 – 2013, la dernière analysée, (Solidarité Femmes Genève, 2014), les séjours ont été nettement moins longs, à savoir 3 mois et 10 jours. La raison ne relève pas des professionnelles de l'association qui seraient devenues « plus lentes » ou « moins efficaces » pour réaliser les objectifs fixés au début du séjour. En fait, de plus en plus de femmes doivent prolonger leur hébergement en attendant que des solutions de relogement soient trouvées.



En détail, voici la comparaison des deux périodes concernant les solutions qui ont fait suite à l'hébergement.

	Appartement indépendant	Logement attribué	Reprise vie commune	<b>Solutions choisies</b>	Foyer Hôtel	Famille Amis	<b>Solutions non choisies</b>
<b>2009-2013</b>	46 %	17 %	11 %	<b>74 %</b>	17 %	9 %	<b>26 %</b>
<b>2018-2022</b>	37 %	5 %	7 %	<b>49 %</b>	40 %	11 %	<b>51 %</b>

On remarque que les solutions pérennes et souhaitées par les personnes hébergées ont nettement diminué. Alors qu'au contraire, les solutions non souhaitées augmentent dans des lieux de vie temporaires, collectifs, instables.

Il y a différentes raisons à cette précarité croissante : renouvellement de permis de séjour incertain ; durée de séjour sur sol genevois insuffisante pour l'obtention d'un logement social – et dès 2022 la situation empire puisque dorénavant 4 ans de séjour à Genève seront exigés ; allongement des procédures légales. À noter

que la situation est particulièrement dramatique pour les femmes seules sans enfant, qui sont encore moins prioritaires...

Enfin, au vu de ces chiffres, on ne peut s'empêcher de soulever une question dérangeante. La multiplication des solutions de relogement temporaires (foyers, appartements relais et chambres d'hôtel), pour salubre et utile qu'elle soit à bien des égards, ne contribue-t-elle pas à la raréfaction des solutions durables ?

## 19 heures, instantanés d'un groupe de gestion de la vie commune

Les femmes hébergées se sont installées autour de la table de la salle à manger du foyer.

La « gestion », comme nous l'appelons, va débiter.

Ma collègue et moi-même sommes là pour animer ce moment d'échange informel et d'organisation de la vie commune. Nous servons à boire à chacune, quelques chips et autres bonnes choses sont disposées sur la table. Nous mettons toujours un soin particulier à cet accueil, tel un rituel de début.

Et puis, ces deux questions anodines, comme une ritournelle sont lancées à toutes :

« Comment allez-vous ? Comment cela se passe dans cette maison ? »

Qui va prendre l'opportunité de se lancer... on ne sait pas.

Ce lundi-là, Julia\* s'empresse de nous dire qu'elle veut nous parler de quelque chose. Avec beaucoup de délicatesse et de précision, elle annonce son départ du foyer.

Elles se connaissent depuis plusieurs semaines maintenant, elles ont parfois échangé sur leur vie, leurs souffrances, leurs colères.

Julia nous dit qu'elle va partir du foyer et qu'elle va retourner chez son mari. Celui-ci a réfléchi dit-elle, a commencé un travail sur lui et surtout il reconnaît les violences commises envers elle. Elle raconte avoir beaucoup parlé avec lui ces derniers temps et qu'elle voit et reconnaît sa prise de conscience. La reconnaissance des actes, celle de son mari, est très importante pour Julia.

Maria\* intervient : « Ah oui la reconnaissance ! Le mien, il ne va jamais reconnaître, même si cela me ferait du bien. Bon, même si ce n'est pas pour cela que je retournerais. Ah, ça non ! »

Julia reagit avec prudence qu'il a changé.

Indira\* prend la parole : « Je ne crois pas qu'on change fondamentalement... Fais attention. Es-tu sûre ? »

« Non » répondra Julia. « Mais aujourd'hui, il sait que je peux repartir. Ce n'est pas comme la première fois où je ne connaissais rien à Genève, je ne savais pas que ce lieu existait. Et puis je vais continuer à voir ma référente. Mon mari est au courant ». Et puis, Indira lui demande : « Ah mais, ces derniers temps quand tu étais absente, tu allais le voir ? » Éclats de rire de toutes. L'ambiance se détend. Nathalie\* n'a encore rien dit.

\* prénoms fictifs

Elle demande : « Mais tu pars du foyer ? »

Les départs sont toujours, quelle que soit l'issue, un moment sensible. Il révèle à chacune son histoire et son parcours unique, même si c'est une problématique identique qui les a réunies, soit la violence de leur conjoint.

De notre côté, avec ma collègue, nous relevons le parcours de cette femme qui a décidé de rentrer chez elle, comme une des possibilités suite à un hébergement, tel un champ des possibles. Nous reprenons des mots de Julia : « Elle ne retourne pas chez elle comme elle est partie. Elle a expérimenté de partir, elle s'en sait capable et cette mise à distance avec son mari lui a donné de nouvelles forces qui lui appartiennent ». Julia a pu échanger, partager lors du suivi hebdomadaire ses

états d'âme, ses espoirs, ses doutes, ce retour a été construit et réfléchi. Nous proposons de prendre acte de ce départ et, comme à notre habitude, de faire un groupe de gestion autour de son départ le lundi suivant. Et oui, il n'y a pas d'urgence à partir. Elle est dans un temps différent qu'à l'arrivée. Cette histoire n'est pas banale, mais elle peut venir heurter, contrarier les autres femmes qui comme Julia ont fui la violence de leur mari. Ce retour est un processus et ne remet nullement en cause le chemin de chacune, des autres.

Elles restent des personnes uniques, avec leur parcours unique qui dans un moment très douloureux de leur vie se sont croisées et ont cohabité pour le meilleur, parfois aussi avec grande difficulté. La cohabitation non choisie étant un pari, il n'est pas toujours simple de le remporter. Chacune se

requestionne de semaine en semaine, se demandant comment elle se sent dans cette maison, comment elle y trouve sa raison d'y rester, pour un jour partir... A cette heure, en fin de « gestion », pour celles qui restent, elles ne savent pas où elles iront.

**Anne Lanfranchi, avril 2022.**



## Bibliographie

Crespo, M., & Arinero, M. (2010). Assessment of the Efficacy of a Psychological Treatment for Women Victims of Violence by their Intimate Male Partner. *The Spanish Journal of Psychology*, 13 (2), 849-863.

Miller, W. & Rollnick, S. (2006) *L'entretien motivationnel. Aider la personne à engager le changement*. Paris: InterEditions Dunod.

Nolet, A. M., Morselli, C., & Cousineau, M. M. (2019). L'évolution du réseau social des femmes victimes de violence conjugale. *Criminologie*, 52(2), 300-320.

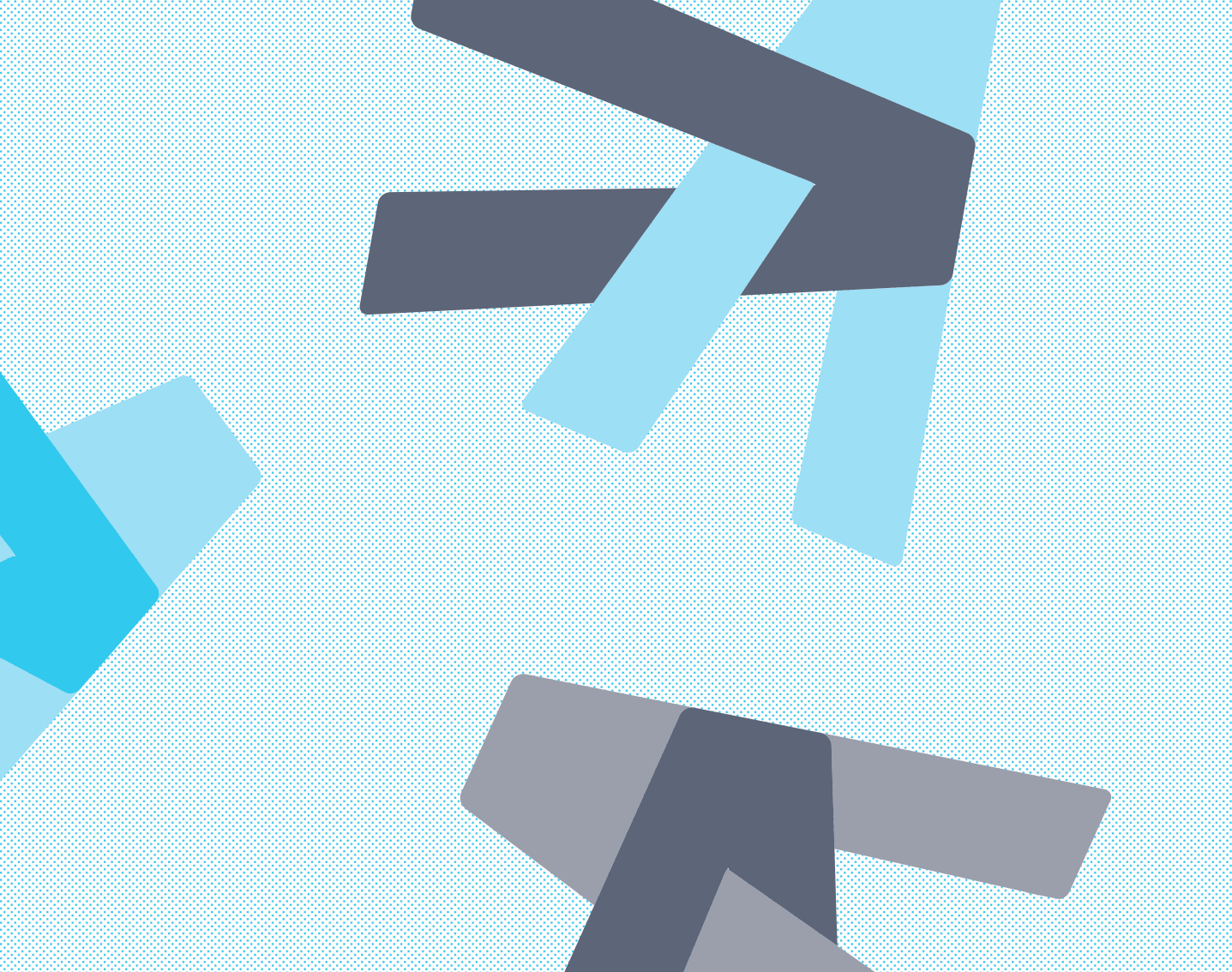
Organisation Mondiale de la Santé. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève: OMS.

Oshana, M. (2006). *Personal Autonomy in Society*. Burlington, VT : Ashgate.

Solidarité Femmes Genève (2014). *Rapport annuel 2013*. Genève : Association Solidarité Femmes.

Warshaw, C., Sullivan C.M., & Rivera, E.A. (2013). *A Systematic Review of Trauma-Focused Interventions for Domestic Violence Survivors*. National Center on Domestic Violence, Trauma & Mental Health.

Walker, L. E. (1993). *The Battered woman syndrome is a Psychological Consequence of Abuse*, in *Current Controversies on Family Violence*. Newbury Park, Sage Publications.

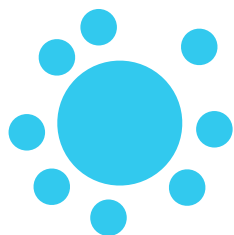


# LE GRAND PUBLIC EN 2022

**206** ateliers touchant plus de  
**3'300** jeunes (programme de prévention)



interventions dans divers média :  
journaux, radio et télévision



**5**

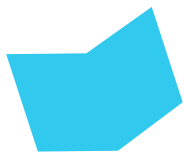
participations à des tables rondes  
dans le cadre d'activités culturelles



**24'000**

dépliants distribués pour  
la Campagne de dépistage

# LES PROFESSIONNEL.LE.S



**3** articles parus dans une revue  
à l'attention de professionnel.le.s

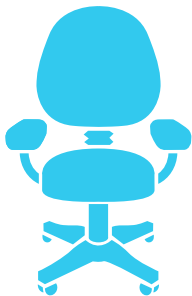


**36**

entretiens effectués  
à la demande de jeunes pour  
leur travaux de fin d'études ou  
de recherches universitaires

**+160**

professionnel.le.s de l'aide  
directe sensibilisé.e.s



**+180**

un cours sur leur lieu  
de formation donné  
à plus de 180 étudiant.e.s

**SENSIBILISER**

# SENSIBILISER



Il semble définitivement révolu le temps où les médias – et donc le grand public – ignoraient le scandale des violences en couple. En 2022, AVVEC est intervenue pas moins de neuf fois dans des journaux, à la radio ou à la télévision – sans compter cinq participations à des tables rondes. Cette présence est importante, notamment parce qu'elle permet de promouvoir les pratiques de notre association, qui restent uniques à Genève. Cela dans la mesure où elles mettent l'accent sur l'assistance psychosociale et thérapeutique aux femmes et hommes victimes, pour leur permettre de redevenir maîtres de leur destin.

Pour ce qui est de notre présence dans les revues spécialisées, trois articles ont été publiés par la revue REISO (Revue d'information Social et Santé de Suisse romande). L'un sur l'aide en ligne, le second sur la prévention des violences chez les jeunes en couple, le troisième sur notre action de dépistage (voir ci-dessous « La campagne de dépistage »). Plus

de 160 professionnel.le.s oeuvrant dans les milieux médicaux, sociaux, éducatifs et associatifs ont bénéficié d'une sensibilisation ou de rencontres visant à une meilleure collaboration.

L'information et la prévention dans les milieux étudiants se sont également poursuivies en 2022. Ainsi plus de 210 étudiant.e.s ont bénéficié d'un cours sur leur lieu de formation ou d'un entretien dans nos locaux et ce ne sont pas moins de 36 personnes qui ont traité du thème de la violence en couple dans leurs travaux de fin d'études ou de recherches universitaires.

Quant au succès des ateliers de prévention auprès des plus jeunes, il ne cesse de prendre de l'ampleur.



## Projet de sensibilisation des jeunes : un véritable engouement

Par rapport à l'année précédente, les ateliers de prévention dans les écoles du secondaire II ont plus que doublé : 206 ateliers ont touché plus de 3'300 élèves. Ce succès est d'autant plus remarquable qu'il s'est bâti en bonne partie sur le bouche à oreille. Du coup l'équipe qui s'en occupe est passée de cinq à sept professionnel.le.s. Et si la tendance se poursuit, pour réjouissante qu'elle soit, il faudra trouver de nouvelles ressources financières.

Rappelons que ces ateliers visent à sensibiliser les élèves du secondaire II (dès 15 ans) à la violence en couple chez les jeunes. La nécessité d'une telle prévention avait été démontrée par une étude publiée en 2018 dans le canton de Neuchâtel, qui établissait que 60 % des jeunes en couple ou l'ayant été durant la dernière année, âgés entre 15 et 16 ans, se disaient victimes de violences ou d'abus de la part de leur partenaire.

## Une campagne de dépistage ambitieuse et inédite

Chaque année le 25 novembre, ainsi que les jours qui suivent, sont consacrés aux violences faites aux femmes. Ce fut donc la période choisie par l'association pour lancer une campagne de dépistage tout à fait inédite : une distribution de milliers de dépliants (flyers en bon français) pour permettre à chacun.e – femme et homme – de faire un auto-dépistage d'une violence éventuelle au sein de son couple.

Le but visé est de faire en sorte que cette prise de conscience s'effectue aussi tôt que possible, pour enrayer l'escalade bien connue de la violence en couple – violence verbale et psychologique, puis physique et sexuelle, pour finir dans le pire des cas par un homicide. Comme le montre notamment la pratique d'AVVEC, plus on l'identifie tôt et on se mobilise rapidement, meilleures sont les chances de désamorcer cette violence et moins ses impacts sur la santé sont graves et durables. Le moyen choisi pour dépister une éventuelle violence naissante ou établie dans un couple est le questionnaire WAST (Women Abuse Screening Tool). Un auto-test, simple et rapide qui a d'abord été rédigé en langue anglaise, puis traduit et validé en français. Il peut d'ailleurs être consulté sur le site Internet d'AVVEC.

En novembre 2022, notre dépliant a été distribué à 24'000 personnes, principalement sur leur lieu de travail (administrations ou entreprises) ou auprès des services sociaux. Les personnes qui le souhaitaient ont été invitées le cas échéant à prendre contact avec l'association, dont les prestations d'accueil et de consultation ont été renforcées en novembre et décembre.

Nous sommes convaincu.e.s que ce dépistage est nécessaire. Cette action va donc être renouvelée et élargie au cours des années à venir. Une manière aussi d'instaurer un rendez-vous annuel entre l'association et la population...

# BILAN ET COMPTES



## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des membres de

### AVVEC Aide aux victimes de violence en couple (Anciennement Association Solidarité Femmes)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de variation du capital et annexe) de l'Association AVVEC Aide aux victimes de violence en couple pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss Gaap RPC (plus particulièrement la norme RPC 21), aux dispositions légales et aux statuts incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts, à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à l'application des normes RPC lors de l'établissement des états financiers.

Antoine Gautier  
Réviseur responsable  
Expert-réviseur agréé  
Agrément No 112904

Alan Bonvin  
Expert-comptable diplômé  
Agrément No 100651

Genève, le 20 mars 2023  
AG/RAJ - 6.01.

Annexes : - comptes annuels  
(bilan total CHF 1'199'626.93 , compte de profits et pertes, annexe aux comptes)

## Bilan au 31 décembre 2022

ACTIFS	2022	2021	PASSIF	2022	2021
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			<b>FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME</b>		
<b>Liquidités</b>			Créanciers sociaux	25'612.05	-
Caisse	2'671.90	1'721.70	Créanciers divers		
PayPal	8'809.78	6'973.94	et charges à payer	11'619.85	25'037.35
CCP 12-2961-6	1'054'817.53	804'371.67	Produits encaissés d'avance	60'000.00	-
CCP 10-227204-0	107'829.13	107'836.13	Provision solde		
CCP 12-141302-7	9'619.64	21'223.94	vacances non prises	40'765.00	54'889.00
	<b>1'183'747.98</b>	<b>942'127.38</b>	<b>TOTAL FONDS ÉTRANGERS</b>	<b>137'996.90</b>	<b>79'926.35</b>
			<b>À COURT TERME</b>		
<b>Créances à court terme</b>			<b>FONDS ÉTRANGERS À LONG TERME</b>		
Créances hébergement	<b>13'189.00</b>	<b>8'455.00</b>	Subvention à restituer		
			à la fin du contrat 21-24	195'566.41	158'159.01
<b>Actifs transitoires</b>			<b>FONDS AFFECTÉS</b>		
Charges payées d'avance	339.95	1'497.05	Fonds Sensibilisation	146'822.80	146'822.80
Produits à recevoir	2'350.00	7'791.80	Fonds Hébergement	172'283.54	166'282.54
	<b>2'689.95</b>	<b>9'288.85</b>	Fonds Formation	10'000.00	1'066.60
<b>TOTAL ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>1'199'626.93</b>	<b>959'871.23</b>	Fonds Parent-Enfant	168'313.00	-
			Fonds Loisirs Mère-Enfants	88'655.25	50'146.60
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1'199'626.93</b>	<b>959'871.23</b>	Fonds Centre à Distance	115'697.73	225'852.78
			Fonds Rénovation foyer	10'000.00	-
			<b>TOTAL FONDS AFFECTÉS</b>	<b>711'772.32</b>	<b>590'171.32</b>
			<b>FONDS PROPRES</b>		
			Fonds propres reportés	27'389.10	27'389.10
			Part de subvention		
			non dépensées (2021 - 2024)	126'902.20	104'225.45
			<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>154'291.30</b>	<b>131'614.55</b>
			<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1'199'626.93</b>	<b>959'871.23</b>

## Compte de profits et pertes au 31 décembre 2022

PRODUITS	2022	Budget 2022	2021
<b>Subventions</b>			
Etat de Genève	1'018'739.00	1'018'739.00	1'018'739.00
Communes genevoises	61'000.00	40'000.00	61'240.00
	<b>1'079'739.00</b>	<b>1'058'739.00</b>	<b>1'079'979.00</b>
<b>Dons affectés</b>			
Entreprises et fondations	385'316.60	158'345.00	491'892.60
Dons Privés	4'711.00	-	21'089.58
	<b>390'027.60</b>	<b>158'345.00</b>	<b>512'982.18</b>
<b>Cotisations et dons non affectés</b>			
Cotisations	3'000.00	3'000.00	3'700.00
Entreprises et fondations	79'505.00	122'500.00	5'555.00
Dons Privés	12'975.00	20'000.00	16'320.00
	<b>95'480.00</b>	<b>145'500.00</b>	<b>25'575.00</b>
<b>Revenus propres</b>			
Hébergements foyer	69'032.00	50'000.00	67'495.80
Participation des usagères	185.00	330.00	165.00
Autres revenu d'activités	700.00	-	1'790.00
	<b>69'917.00</b>	<b>50'330.00</b>	<b>69'450.80</b>
<b>Autres produits</b>			
Produits divers et sur ex. antérieur	1'145.50	300.00	2'092.43
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1'636'309.10</b>	<b>1'413'214.00</b>	<b>1'690'079.41</b>

CHARGES	2022	Budget 2022	2021
<b>Charges de personnel</b>			
Salaires et charges sociales	1'222'521.80	1'028'708.36	1'127'701.60
Formation et supervisions	27'290.50	10'000.00	18'343.35
Autres charges de personnel	1'494.05	1'500.00	864.00
Variation provision pour vacances non prises	-14'124.00	-	19'444.00
	<b>1'237'182.35</b>	<b>1'040'208.36</b>	<b>1'166'352.95</b>
<b>Frais d'administration</b>			
Frais administratifs & divers	12'404.16	11'000.00	8'196.54
Téléphones, fax & internet	15'258.45	8'000.00	6'638.77
Consommables & maintenance Informatique	31'717.85	40'000.00	32'314.30
Frais comité & séances	3'366.05	3'000.00	2'069.15
Assurances	4'399.75	6'000.00	6'008.05
Honoraires	29'367.65	37'500.00	19'758.20
Frais de déplacement	214.00	500.00	374.60
	<b>96'727.91</b>	<b>106'000.00</b>	<b>75'359.61</b>
<b>Communication &amp; Publications</b>			
Communic. & publications	<b>25'284.84</b>	<b>25'000.00</b>	<b>20'581.55</b>
<b>Monchoisy</b>			
Charges & intendance	<b>32'907.05</b>	<b>24'000.00</b>	<b>25'690.80</b>
<b>Activités</b>			
Foyer	938.55	2'000.00	897.75
Montchoisy	4'347.15	3'000.00	2'728.40
Traductions & autres frais	6'708.00	15'000.00	14'061.00
Sorties Mères-Enfants	4'673.85	1'000.00	967.60
	<b>16'667.55</b>	<b>21'000.00</b>	<b>18'654.75</b>

SUITE	2022	Budget 2022	2021
<b>Foyer</b>			
Intendance & entretien	35'494.05	13'000.00	15'745.20
Sécurité	4'465.20	5'000.00	4'465.20
Aménagement & déménagement femmes	440.00	200.00	240.00
	<b>40'399.25</b>	<b>18'200.00</b>	<b>20'450.40</b>
<b>Amortissements et corrections d'actifs</b>			
Corrections d'actifs et pertes sur débiteurs	5'455.00	-	-1'113.10
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1'454'623.95</b>	<b>1'234'408.36</b>	<b>1'325'976.96</b>

	2022	Budget 2022	2021
<b>REPORT TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1'636'309.10</b>	<b>1'413'214.00</b>	<b>1'690'079.41</b>
<b>REPORT TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1'454'623.95</b>	<b>1'234'408.36</b>	<b>1'325'976.96</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTÉS</b>	<b>181'685.15</b>	<b>178'805.64</b>	<b>364'102.45</b>
Utilisations des fonds affectés	329'426.60	149'822.78	472'504.19
Dotations à des fonds affectés	-451'027.60	-158'345.00	-574'222.18
<b>Résultats des fonds affectés</b>	<b>-121'601.00</b>	<b>-8'522.22</b>	<b>-101'717.99</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION</b>	<b>60'084.15</b>	<b>-</b>	<b>262'384.46</b>
Part du résultat revenant au subventionneur CdP 21-24	-37'407.40	-	-158'159.01
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRÈS RÉPARTITION</b>	<b>22'676.75</b>	<b>-</b>	<b>104'225.45</b>

# MERCI

## **NOUS ADRESSONS ICI NOS VIFS REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES D'AVVEC**

À l'Etat de Genève qui assure la plus grande part du budget de fonctionnement et garantit la pérennité de notre action.

À la Ville de Genève qui met gracieusement à disposition de notre association les locaux, nous permettant ainsi de remplir notre mission d'aide sociale et psychologique auprès des victimes de violence en couple et de leurs enfants.

### **Aux communes genevoises suivantes qui, par leurs subventions, reflètent la vocation cantonale d'AVVEC et soutiennent ainsi son action :**

Aire-la-Ville, Avusy, Bardonnex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Cologny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Jussy, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Satigny, Thônex, Vandoeuvres, Veyrier.

### **Aux associations, fondations, entreprises et institutions qui, par leurs services ou leurs dons renforcent notre mission :**

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Cie des Tranchées, Communauté des religieuses Trinitaires, Crédit Agricole next bank (Suisse) SA, DAO Fédération Solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein, Eglise Adv. du 7ème jour, Fondation Aletheia, Fondation Alfred et Eugénie BAUR, Fondation André & Cyprien, Fondation Chaîne du Bonheur, Fondation Chrisalynos, Fondation Coromandel, Fondation Francis & Marie-France Minkoff, Fondation genevoise de bienfaisance Valeria Rossi di Montelera, Fondation Parker Hannifin, Fondation Pierre Mercier, Intertrust (Suisse) SA, La Redoute Suisse SA, Manufacture Roger Dubuis, OAK Foundation Ltd, Teamco Foundation Schweiz, The Collector Sàrl, Un Enfant Un Cadeau, Zimmermann Immobilier SA,  
**Des remerciements particuliers à nos Ambassadeurs-drices ainsi qu'aux membres bénévoles de notre Comité et à notre présidente qui ne ménagent pas leurs efforts pour la réussite de notre mission !**



### Aux particuliers qui nous soutiennent :

ALTMAYER DUPONT Ruth

ALVES CAMPELO Marta

AMBELOUIS Géraldine

ANKEN Antoine

BACHMANN BADER Brigitte et Charles

BARTHOLDI Nicolas

BAYRAK Dilara

BECERRA Ludmila

BERTANI Lorella

BREITLER Christine

BRUNETTI Diane

BUCHS Valérie

BUFFLE Martine et Jean-Claude

BURKE Mildred

CAMPOS-FISCH Lyola

CARASSO Grégoire

CARINI Laura

CHABBEY Suzanne et Patrik

CHAN SUM FAT Jacqueline

CHAVES Natalia

CONNE Pierre

DAMACHI Atona

DE CARLO Eléonore

DE LA FUENTE Santiago

DEL GROSSO Laura

DEL GROSSO Letizia

DEVOLZ Monique

DIPIETRO Mario

DOUGÉ Blandine

DUPENLOUP Franceline

DUPRAZ Colette

EISENBERG Jaci

EMALDI Annemarie

FAVRE ODY Claire et Patrick

FONTANA Barbara

GANDER Isabelle

GANDER Ivana

GERMANN-NICOD Isabelle

GOUILHERS Solène

GUERDAN Viviane

HADIFI-DELEVAUX Corinne

HALDIMANN Maryline

HENRY Lorena

HUMBERT Liliane

IMBODEN Claire

KELLER Jean-Pierre

KELLER Laura

KERN Ilse

KERR Jean

KIFLE Asli

KONVICKOVA Barbora

LACROIX Brigitte

LAEMMEL-JUILLARD Valérie

LANDRY Gabrielle

LAPIERRE Monique

LEVINGSTON Patricia

LIEBER Marylène

MAMMANA Laurent

MARTHE Nathalie

MAULINI Camille

MAURY PASQUIER Liliane

MEILER MITITELU Corina

MENGHINI Mathieu

MERCIER Dominique

MERKT Monica

METTRAUX Joseph

MEZZADONNA Nicole Blanche

MIERECHE Madalena

MONNARD André

# MERCI

MYERS BIGGS Duncan  
NAVILLE Jean-Frédéric  
OCANA Claire  
ODY BERKOVITS Laurence  
ODY Christiane et Bernard  
OPERIOL PESSE Sophie  
PARRO Isabel  
PELIZZONE Sarah  
PERRET Francine  
PERRIER Gabriel  
PILLER Christiane  
PLUME Amélie  
RAGETH Jean-Pierre  
RIESEN Monique et Norbert  
ROL Anne-Mary  
RUIZ Jacqueline  
SCHRENZEL Béatrice  
SIERRO Antoine  
SORDET Véronique  
SORMANI-NIELSEN Michèle  
STAMM Adrien

STEFFEN Sylvie  
STEHLE Claire-Lise  
STORM-DEVOLZ Karine  
STREIT-GROUX Yvonne et Eddy  
STURZENEGGER Mireille  
SWAIN Helen  
TEMPESTINI Cathia  
TOSI LACOMBE Marina  
VENEGAS Luz  
VINCENZINO Alessandra  
VITALBA Loris  
VON BURG Dominique  
WALPEN Francis  
WALTHER Monique  
WILLARD Poppy  
WINKLER Célia  
WUNDERLI MEURY Liliane  
ZAMBAZ Martine  
ZIMMERMANN Anne Françoise

**ainsi qu'à toutes celles et ceux qui  
ont souhaité garder l'anonymat.**

# NOUS CONTACTER

## Permanence téléphonique 022 797 10 10

les lundis, mardis, jeudis et vendredis  
entre 14h et 17h

## Permanence sans rendez-vous

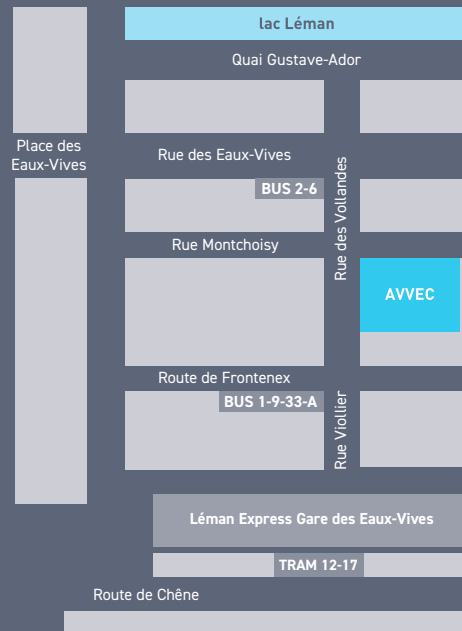
les mardis entre 16h et 18h

## Séance d'information

Violence conjugale, que faire ?  
les jeudis à 9h (sans rendez-vous, durée 1h)

Toutes nos prestations, à l'exception de l'hébergement,  
sont gratuites.

46, rue de Montchoisy  
1207 Genève  
Téléphone : 022 797 10 10  
Fax : 022 718 78 30  
[www.avvec.ch](http://www.avvec.ch)  
[info@avvec.ch](mailto:info@avvec.ch)





**SOUTENEZ NOTRE ACTION !  
CHAQUE DON AIDE UNE VICTIME.**

CCP 12-2961-6

IBAN CH15 0900 0000 1200 2961 6



**WWW.AVVEC.CH**



AVEC · LE · SOUTIEN  
· · · · · DE · LA  
VILLE · DE · GENÈVE

